



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 janvier 2004  
Français  
Original: arabe

---

## Cinquante-huitième session

Point 122 de l'ordre du jour

### Planification des programmes

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

## I. Introduction

1. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Planification des programmes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à sa 30e séance, le 23 décembre 2003. Les déclarations et les observations formulées au cours de l'examen de la question par le Comité sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/58/SR.30).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-troisième session<sup>1</sup>;

b) Note du Secrétaire général sur les révisions proposées au titre du Programme 8 : Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/58/83);

c) Note du Secrétaire général sur les révisions proposées au titre du Programme 7 : Affaires économiques et sociales du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/58/84);

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 16 (A/58/16).



d) Note du Secrétaire général sur les révisions proposées au titre du Programme 23 : Information du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/58/90);

e) Lettre datée du 27 octobre 2003, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/11);

f) Lettre datée du 6 novembre 2003, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/14);

g) Lettre datée du 10 novembre 2003, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/15);

h) Lettre datée du 24 novembre 2003, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/19);

i) Lettre datée du 24 novembre 2003, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/21).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/58/L.46**

4. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a été saisie d'un projet de résolution intitulé « Planification des programmes » (A/C.5/58/L.46), présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Nigéria.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/58/L.46 sans le mettre aux voix (voir par. 6)

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### Planification des programmes

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 37/234 du 21 décembre 1982, 38/227 A du 20 décembre 1983, 41/213 du 19 décembre 1986, 55/234 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 57/282 du 20 décembre 2002 et 58/271 du 23 décembre 2003,

*Ayant examiné* le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-troisième session<sup>1</sup>,

*Prenant note avec satisfaction* des lettres du Président de l'Assemblée générale transmettant les recommandations de l'Assemblée<sup>2</sup> de la Deuxième Commission<sup>3</sup>, de la Troisième Commission<sup>4</sup> et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>5</sup> sur les recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant les révisions qu'il est proposé d'apporter aux programmes 7, 8 et 23 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, et l'évaluation,

1. *Prend note* du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-troisième session<sup>1</sup>;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant les révisions qu'il est proposé d'apporter au plan à moyen terme pour la période 2002-2005 figurant dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-troisième session, et approuvées par la Deuxième Commission en ce qui concerne le Programme 7 (Affaires économiques et sociales)<sup>3</sup>, par l'Assemblée générale en ce qui concerne le Programme 8 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)<sup>6</sup>, et par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) en ce qui concerne le Programme 23 (Information)<sup>5</sup>;

3. *Réaffirme* les paragraphes pertinents de sa résolution 55/231 du 23 décembre 2000, et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, un rapport sur la définition des priorités;

4. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 16 (A/58/16).

<sup>2</sup> A/C.5/58/19 et A/C.5/58/21.

<sup>3</sup> A/C.5/58/11.

<sup>4</sup> A/C.5/58/15.

<sup>5</sup> A/C.5/58/14.

<sup>6</sup> A/58/19.

administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, figurant au chapitre II, sur l'évaluation, figurant au chapitre III, section C, telles qu'elle les a approuvées<sup>2</sup>, sur le rapport annuel de présentation générale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2002, sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, figurant au chapitre IV, et sur le Corps commun d'inspection, figurant au chapitre V de son rapport<sup>1</sup>;

5. *Décide* d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la pratique consistant à associer les directeurs de programme de l'Organisation aux procédures d'investigation, comme elle l'a demandé au paragraphe 3 de la section IV de sa résolution 57/282, au cours de la première partie de la reprise de sa cinquante-huitième session, au titre du point intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ».

---